

ARRETE 2025/16
Fête des Vieux Métiers
Dimanche 18 mai 2025

LE MAIRE DE MONTFORT LE GESNOIS,

VU

- Les articles L2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - Vu la demande formulée par l'association des Vieux Métiers pour l'organisation de la fête qui se déroulera dimanche 18 mai 2025,
- Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation pour le bon déroulement des festivités ;

ARRETE

Article 1

Est autorisée, **dimanche 18 mai 2025 de 9h00 à 19h00**, l'occupation de l'espace du Pont-Romain.

Article 2

La circulation et le stationnement seront interdits à tous les véhicules **dimanche 18 mai 2025 de 9h00 à 19h00**, sur le Pont-Romain.

Article 3

Le stationnement et la circulation seront interdits à tous les véhicules sur la route de la Marine RD119, des deux côtés sur une longueur de 350m, et sur la RD20 des deux côtés, du Pont-Romain jusqu'au pont SNCF, **dimanche 18 mai 2025 de 9h00 à 19h00**.

Article 4

Un emplacement de stationnement sera réservé sur la place des Prés, du **vendredi 16 mai 2025 au lundi 19 mai 2025**.

Article 5

Des panneaux de déviation et d'interdiction seront installés aux lieux nécessaires par l'organisateur, selon le plan VIGIPIRATE.

Le présent arrêté sera transmis :

- A l'organisateur
- A la Brigade de Gendarmerie de Saint-Mars-La-Brière

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 13 février 2025

Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental,
Anthony TRIFAUT,

